



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

Numéro 2015-17

publié le 10 juin 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Recueil des Actes Administratifs de l'Etat
2015

SOMMAIRE

SGAR

Arrêté portant composition du Conseil de l'Éducation Nationale de l'Académie de Montpellier élargi à l'Enseignement Supérieur

Arrêté portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Portant composition du Conseil de l'Éducation Nationale de l'Académie de Montpellier élargi à l'Enseignement Supérieur

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

- VU** les arrêtés n° 031323 du 7 novembre 2003 et n° 2014042-0011 du 11 février 2014 modifiés, fixant la composition du Conseil de l'Éducation Nationale de l'Académie de Montpellier élargi à l'Enseignement Supérieur ;
- VU** les désignations proposées par les Associations des maires de France de la région du Languedoc-Roussillon suites aux dernières élections municipales ;
- VU** les désignations proposées par les collectivités locales suites aux dernières élections départementales ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - l'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALES :

Représentants des départements :

Titulaires

AUDE

Mme Tamara RIVEL
Vice-présidente

Suppléants

M. Jean-Luc DURAND
Conseiller départemental

GARD

Mme Nathalie NURY
Conseillère départementale

M Christian BASTID
Conseiller départemental

HERAULT

M Renaud CALVAT
Conseiller départemental

Mme Michèle DRAY-FITOUSSI
Conseillère départementale

LOZERE

Mme Michèle MANOA
Vice-présidente

PYRENEES ORIENTALES

Mme Marie-Pierre SADOURNYM.
Conseillère départementale

Mme Edith PUGNET
Vice-présidente

Mme Hélène MEUNIER
Conseillère départementale

Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE
Conseillère départementale

M Michaël DELAFOSSE
Conseiller départemental

Mme Laurence CRISTOL
Conseillère départementale

Mme Guylène PANTEL
Vice-présidente

M. Jean-Louis CHAMBON
Conseiller départemental

M. Michel MOLY
Vice-président

Représentants des Communes :**Titulaires****AUDE**

Mme Magali VERGNES
Maire de NÉVIAN

GARD

Désignation en cours

Désignation en cours

HERAULT

Mme Gwendoline CHAUDOIR
Maire de PORTIRAGNES

M. Jean ARCAS
Maire d'OLARGUES

LOZERE

M. Jean-François DELOUSTAL
Maire de MARJEVOLS

Suppléants

M Paul GRIFFE
Maire de CUXAC CABARDES

Désignation en cours

Désignation en cours

M. Claude ARNAUD
Maire de Lunel

M. Michel FRATISSIER
Mairie de GANGES

M. Jean-Noël BRUGERON
Maire de MALZIEU-VILLE

PYRENEES-ORIENTALES

M. Yves PORTEIX
Marie de SOREDE

Mme Arlette BIGORRE
Marie de FONTPEDROUSE

Mme Nathalie BEAUFILS
Adjointe au maire de PERPIGNAN

M. Gilles DEULOFEU
Marie de PRATS DE SOURNIA

Le reste sans changement.

ARTICLE 2- Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Recteur de l'académie de Montpellier, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur interrégional de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Montpellier le 8 juin 2015

Pour le Préfet
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

signé : Michel STOUMBOFF



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

ARRÊTÉ

Portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON, PREFET DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu le décret 2014-1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008, portant création de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon,

Vu les délibérations du conseil régional, des conseils départementaux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales, des communautés d'agglomérations de Thau Agglo, de Béziers Méditerranée, du Gard Rhodanien, de Carcassonne Agglo, du Grand Alès en Cévennes, de Hérault Méditerranée, du Grand Narbonne, de Nîmes Métropole, de Perpignan-Méditerranée, du Pays de l'Or, et de la métropole Montpellier Métropole Méditerranée,

Vu le procès-verbal de l'assemblée des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes visés à l'article 5 d) du décret n° 2014-1734 du 29 décembre 2014, en date du 10 avril 2015.

Vu les arrêtés du ministre de l'intérieur en date du 15 mai 2015, de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 15 mai 2015 et du ministre des finances et des comptes publics en date 21 mai 2015,

Vu les courriers des présidents de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie en date du 20 mars 2015, de la Chambre Régionale d'Agriculture en date du 26 mars 2015, de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat en date du 13 février 2015, du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional en date du 17 février 2015.

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon est fixée comme suit :

1 – Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Pour le Conseil régional Languedoc-Roussillon :

Titulaires	Suppléants
M. Damien ALARY, Président	Mme Paulette CHARLES, Conseillère régionale
Mme Corinne GIACOMETTI, Conseillère régionale	Mme Nelly FRONTANAU, Conseillère régionale
Mme Hélène GIRAL, Vice-présidente	M. Henry GARINO, Conseiller régional
M. Mahfoud BENALI, Conseiller régional	Mme Marie MEUNIER-POLGE, Conseillère régionale
Mme Suzanne DELIEUX, Conseillère régionale	Mme Rose-Marie LOSMA, Conseillère régionale

- Pour les conseils départementaux :

– Conseil départemental de l'Aude :

M. Robert ALRIC, Conseiller départemental (titulaire)
Mme Catherine BOSSIS, Vice-Présidente (suppléante)

– Conseil départemental du Gard :

M. Christian VALETTE, Vice-Président (titulaire)
M. Christian BASTID, Vice-Président (suppléant)

– Conseil départemental de l'Hérault :

M. Pierre BOULDOIRE, Vice-Président (titulaire)
M. Vincent GAUDY, Vice-Président (suppléant)

– Conseil départemental de la Lozère :

Mme Sophie PANTEL, Présidente (titulaire)
M. Robert AIGOIN, Conseiller départemental (suppléant)

– Conseil départemental des Pyrénées-Orientales :

M. Jean-Louis CHAMBON, Conseiller départemental (titulaire)
M. Jean ROQUE, Conseiller départemental (suppléant)

- Pour la métropole et les communautés d'agglomérations :

– Montpellier Métropole Méditerranée

Mme Stéphanie JANNIN, Vice-Présidente (titulaire)
Mme Isabelle TOUZARD, Vice-Présidente (suppléante)

– CA Thau Agglomération

M. Antoine de RINALDO, Vice-Président (titulaire)
M. Yves MICHEL, Vice-Président (suppléant)

– CA Béziers Méditerranée

M. Michel SUERE, Vice-Président (titulaire)
M. BIOLA Alain, Vice-Président (suppléant)

– CA du Gard Rhodanien

M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Vice-Président (titulaire)
Mme Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Vice-Présidente (suppléante)

– CA Carcassonne Agglo
M. Didier CARBONNEL, Vice-Président (titulaire)
M. Thierry MASCARAQUE, Vice-Président (suppléant)

– CA Grand Alès en Cévennes
M. Max ROUSTAN, Président (titulaire)
M. Bernard SALEIX, Conseiller communautaire (suppléant)

- CA Hérault Méditerranée
M. Sébastien FREY, Vice-Président (titulaire)
M. Stéphane PEPIN BONET, Vice-Président (suppléant)

– CA Grand Narbonne
M. Alain PEREA, Vice-Président (titulaire)
Mme Isabelle HERPE, Vice-Présidente (suppléante)

- CA Nîmes Métropole
M. Michel BAZIN, Vice-Président (titulaire)
Mme Catherine ROCCO, Vice-Présidente (suppléante)

– CA Perpignan Méditerranée
M. Jean-Claude TORRENS, Conseiller communautaire (titulaire)
M. François CALVET, Vice-Président (suppléant)

– CA du Pays de l'Or
Mme Marie-Thérèse BRUGUIERES, Vice-Présidente (titulaire)
Mme Monique BOUISSEREN, Conseiller communautaire (suppléante)

- Pour les communautés de communes compétentes en matière de politique du logement ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Avignon :

Titulaires	Suppléants
M. Roland CANAYER, Président de la communauté de commune du Pays Viganais	M. Ghislain CHASSARY, Président de la communauté de commune Vivre en Cévennes
Mme Marie-Christine BOUSQUET, Présidente de la communauté de commune du Lodévois et Larzac	M. Jacques RIGAUD, Président de la communauté de commune Cévennes Gangeoises et Suménoises
M. Alain CARALP, Président de la communauté de commune la Domitienne	M. Jacques HORTALA, Président de la communauté de commune Pays de Couiza

2 – Au titre des représentants de l'État :

- pour le ministère chargé des collectivités territoriales :
M. Olivier JACOB, Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault (titulaire)
Mme Fabienne ELLUL, Secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Hérault (suppléante)

- pour le ministère chargé de l'urbanisme :
Mme Mireille JOURGET, Directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (titulaire)
M. Francis CHARPENTIER, Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (suppléant)

- pour le ministère chargé du logement :
M. Didier KRUGER, Directeur régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (titulaire)
Mme Lydia VAUTIER, Directrice départementale adjointe des territoires et de la mer du Gard (suppléante)

- pour le ministère chargé du budget
M. Michel Recor, Directeur régional des finances publiques (titulaire)
M. Bernard Dessimoulie, Administrateur général des finances publiques (suppléant)

3 – Au titre des personnalités socioprofessionnelles :

M. Bernard FOURCADE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région
M. Denis CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
M. André SYLVESTRE, Secrétaire général adjoint de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
M. Guy GIVA, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Article 2

Le président de la Société d'aménagement et d'établissement rural Languedoc-Roussillon, ou son représentant, est invité systématiquement au conseil d'administration de l'établissement public foncier du Languedoc-Roussillon.

Article 3

L'arrêté n°2015044-0001 du 13 février 2015 est abrogé.

Article 4

Le Secrétaire général pour les affaires régionales Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 9 juin 2015

Le Préfet,

signé : Pierre de BOUSQUET